Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2027)

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA26-14003 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2027) » lors de la séance ordinaire du **mardi 3 novembre 2026 à 18 h 30,** qui se tiendra à la mairie d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, salle 201.

Le règlement imposant une taxe relative aux services sera soumis pour adoption au conseil d'arrondissement lors de cette séance, et ce, pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2027.

Fait à Montréal, le 26 octobre 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

_____